

Procès-verbal
Comité de Direction téléphonique Ligue Féminine de Handball
Vendredi 11 avril 2014 à Gentilly

Membres :

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH (également titulaire du pouvoir de Michel GROUPI)* ;

Représentants des clubs : Bertrand ROUX, *HBC Nîmes (également titulaire du pouvoir de Thierry WEIZMAN)* ; Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand* ;

Représentant des entraîneurs : Thierry VINCENT *(également titulaire du pouvoir de Jeanne-Marie DE TORRES)* ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Invités présents :

Représentants FFHB : Philippe CARRARA, *Entraîneur adjoint de l'Equipe de France Féminine* ; Olivier KRUMBHOLZ, *Chargé de missions pour la DTN* ;

Représentant UPCD1F : Olivier GEBELIN ; *Secrétaire*

Salariées LFH : Aurélie REMY, *Chargée de mission LFH* ; Aurélia PILET, *Responsable de la LFH* ;

Salariée FFHB : Cécile MANTEL, *Responsable service juridique* ;

Membres excusés :

Amélie GOUDJO, *Représentante des joueuses* ; Philippe BANA, *DTN* ; Jeanne-Marie DE TORRES, *Toulon/St-Cyr Var HB, Vice-présidente de la LFH* ; Thierry WEIZMAN, *METZ HB* ; Michel GROUPI, *Personne qualifiée en contrôle de gestion* ; Sébastien DUCLOS, *Représentant de l'arbitrage*

Invités excusés :

Karine SAVINA, *Représentante des clubs D2F sous statut VAP* ; Eric BARADAT, *Responsable du PES Féminin* ; Jean-Pierre FEUILLAN, *Vice-président de la FFHB en charge du marketing* ;

Le quorum étant atteint, le comité de Direction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h40 au siège de la FFHB (Gentilly)

En préambule, Nodjialem MYARO remercie les membres de leur présence et apporte deux précisions.

- Véronique PECQUEUX-ROLLAND devient conseillère de la Présidente

Nodjialem MYARO informe les membres présents qu'elle a désigné Véronique PECQUEUX-ROLLAND, administratrice fédérale, en tant que Conseillère à ses côtés ; elle souhaite en effet bénéficier de son expertise sur le handball féminin professionnel notamment sur les aspects médias et communication.

A ce titre, elle sera invitée aux réunions des comités de direction et assemblées générales de la LFH.

- Le pouvoir de représentation en comité de direction

Suite aux comité de direction et assemblée générale de Metz et sur demande de l'UPCD1F, le pouvoir de représentation d'un membre du CoDir à voix délibérative est désormais limité :

- aux seuls autres membres du comité de direction disposant d'une voix délibérative,
- aux suppléants, dont la désignation est à ce jour prévue uniquement pour les collèges joueurs, entraîneurs, présidents, médecins.

Afin d'offrir les meilleures garanties de représentation et de quorum, Nodjialem MYARO propose que la faculté de désignation de suppléants soit élargie à tous les membres du comité de direction à voix délibérative. Après échanges, une position de principe favorable est prise en vue d'une précision en ce sens du Règlement LFH lors de la prochaine assemblée générale de la LFH.

Une fois la modification définitivement adoptée, un suppléant par titulaire devra être désigné, dans les mêmes conditions que ledit titulaire.

I/ Approbation du PV du comité de direction du 22 février 2014

Le procès-verbal du comité de direction du 22 février 2014 est adopté à l'unanimité.

II/ Sportif

- Date des matchs pour les places 5-6 (2013-2014)

La question porte sur les dates des matchs aller et retour des play-offs pour les places 5-6 (dans la foulée des quarts ou simultanés aux finales).

Après avoir consulté les entraîneurs de LFH concernés (Mios-Bègles, Le Havre et Issy-Paris), Thierry VINCENT présente la position des clubs qui tient compte du parcours d'Issy Paris Hand en Coupe d'Europe Challenge Cup. Il est ainsi décidé que :

- Si Issy Paris est éliminé en ¼ de finale des play-offs et doit jouer, quel que soit l'adversaire, pour la place 5-6 (contre Le Havre AC ou Toulon St-Cyr Var HB), ces matchs se tiendront le 28 mai et le 1^{er} juin dans la mesure où Issy Paris Hand disputera la finale de la Coupe de France nationale féminine le 24 mai ainsi que les finales de Challenge Cup les 3 et 11 mai ;
- Si l'Union Mios Biganos-Bègles joue la place 5-6 et quel que soit l'adversaire, les matchs se joueront les week-end des 10-11 mai et des 17-18 mai en même temps que les ½ finales des play-offs.

Cette décision sera transmise à la Commission d'Organisation des Compétitions de la FFHB.

Par ailleurs, Thierry VINCENT fait remarquer que, compte tenu des ¼ de finale de la Coupe d'Europe Challenge Cup et de la diffusion TV (Metz HB vs UMB-B le 02/04), les matchs de la dernière journée de saison régulière 2013-2014 ne se sont pas joués à 20h le samedi comme prévu par le Règlement.

Afin de garantir une lisibilité ainsi qu'une équité sportive optimale, les membres du CoDir s'accordent sur le principe que toutes les rencontres de la dernière journée de saison régulière se jouent à la même heure sur la journée de report dès lors qu'un match est avancé pour cause de Coupe d'Europe ou de retransmission TV, la priorité étant fixée au mercredi.

Cette décision fera l'objet d'une modification réglementaire présentée à l'assemblée générale de fin de saison, avec information de la Commission d'Organisation des Compétitions de la FFHB.

III/ Présentation des grands principes des évolutions du contrôle médical pour la saison 2014-15

Gérard JUIN rappelle les grands principes annoncés lors de la dernière assemblée générale de Metz, à savoir l'élargissement du contrôle des dossiers médicaux réalisé en début de saison, actuellement effectué aléatoirement sur 3 joueuses professionnelles et/ou du centre de formation, à l'ensemble des joueuses de LFH et du centre de formation déposées à la FFHB.

Précisément, pour garantir le respect du secret médical et simplifier la gestion administrative tant des clubs eux-mêmes que de la FFHB, la production du certificat médical spécifique LFH (obligatoire pour pouvoir être autorisée à évoluer dans les compétitions LFH) devra être accompagné, pour chaque joueuse, des attestations datées et signées établi par les médecins concernés (cardiologues etc.) confirmant la réalisation des examens obligatoires.

Des modifications du règlement médical seront proposées en ce sens lors de l'assemblée générale LFH de fin de saison.

En outre, Gérard JUIN rappelle que les examens réalisés au cours de l'année civile sont valables pour la saison sportive débutant au 1^{er} juillet de ladite année.

Enfin, Cécile MANTEL confirme qu'au plus tard à compter de la saison 2015-16 et la refonte du progiciel Gesthand, une alerte sera visible sur la FDME dans l'hypothèse où une joueuse qualifiée pour le régime général ne serait pas autorisée à évoluer en LFH (absence de production du certificat médical spécifique ou refus CNCG par exemple).

IV/ Contrats de joueuses professionnelles et recours aux CDI

Cécile MANTEL rappelle le cadre légal et conventionnel relatif aux contrats des joueuses professionnelles et en particulier le principe du recours au CDD comme contrat d'usage (chapitre 12 de la CCNS).

Pour autant, en l'état de la réglementation en vigueur, l'article L. 1243-2 du code du travail permet à un salarié, dont un sportif professionnel, de rompre valablement un CDD en justifiant de la conclusion d'un CDI sans s'exposer à une demande du club employeur de paiement de dommages et intérêts pour réparer le préjudice subi.

Saisie par la FFHB en 2011, la Commission nationale d'interprétation de la CCNS ne s'était pas accordée pour confirmer le recours exclusif au CDD d'usage dans le champ du sport professionnel.

Compte tenu des enjeux déontologiques, il est proposé aux présidents de clubs de LFH :

- de s'engager à l'unanimité à ne pas recourir au CDI pour leurs joueuses professionnelles (contrat ayant pour objet l'exercice à titre exclusif ou principal du handball professionnel) ;
- d'accepter comme sanction de ce non-respect l'interdiction de la mutation et le non-enregistrement de ce CDI.

Sous réserve de l'unanimité des clubs en vue de l'adoption d'un tel engagement et de son intégration dans le Règlement LFH, la FFHB serait alors en capacité de refuser d'autoriser une mutation ou un transfert qui serait basé sur le seul motif de la conclusion d'un CDI ayant permis à une joueuse professionnelle de se délier des obligations résultant du CDD qu'elle avait préalablement conclu avec un autre club.

L'UCPD1F s'engage à recenser la position des Présidents de clubs de LFH sur ce sujet, Jean-Marie SIFRE et Bertrand ROUX confirmant en séance leur accord de principe avec la proposition fédérale. Il est demandé à l'UCPD1F de recueillir également la position de la présidente de Dijon, club de D2F sportivement qualifié en LFH pour 2014-15.

Sous réserve d'une unanimité des Présidents de clubs (engagements individuels de chaque président pour le compte de son club), la disposition réglementaire afférente sera proposée pour adoption, avec application immédiate, lors de l'assemblée générale de la LFH de fin de saison.

En tout état de cause, il est rappelé qu'en l'état de la réglementation fédérale, une mutation ou un transfert international d'une joueuse sous CDD n'est susceptible d'être accordée qu'en cas d'accord du club quitté, de rupture du CDD dans les conditions légales ou de résiliation judiciaire.

V/ Suivi du budget 2014

Aurélie REMY présente le tableau de suivi du budget 2014 récapitulatif des dépenses effectuées depuis le début de l'année. Il n'est pas formulé de remarque particulière sur ce document qui sera transmis une fois par mois au groupe de travail budget.

Par ailleurs, Bertrand ROUX souhaite connaître l'état d'avancement du projet de refonte du système de lives-scores et statistiques, actuellement confié au prestataire Handvision. Aurélie REMY précise qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration en vue du lancement d'une consultation fin juin. Elle précise que les Présidents de clubs seront consultés sur le cahier des charges et que la réflexion est également engagée avec les clubs de ProD2 en vue d'une mutualisation des coûts.

D'une manière générale, il est constaté une réelle amélioration des lives-scores depuis le début 2014.

VI/ Diffusions TV-médias

- *Programmation ½ finales et finale Play-Offs*

Aurélia PILET présente la programmation des ½ finales Aller/Retour et de la finale Aller/Retour du championnat, retransmises en direct et intégralité sur Sport +

Demi-finales aller

Vendredi 9 mai à 20h45 -> Toulon St-Cyr Var HB ou Le Havre AC vs Metz HB

Si Issy Paris reçoit, Mercredi 14 mai à 20h45, (si l'UMB-B reçoit, la date reste à déterminer) -> Issy Paris Hand ou UMB-B vs Fleury Loiret HB

Demi-finales retour

Vendredi 16 mai à 20h45 (club recevant : Metz HB)

Dimanche 18 mai à 18h45 (club recevant : Fleury Loiret HB)

Finale aller

Mercredi 28 mai à 20h45

Finale retour

Dimanche 1^{er} juin (horaire à confirmer)

Tous les matchs ainsi diffusés devront obligatoirement se dérouler sur des revêtements de sol à tracé unique Handball ; les clubs sont ainsi invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la bonne organisation de leurs rencontres.

Par ailleurs, Aurélia PILET confirme que les demi-finales aller et retour seront commentées en cabine depuis Paris tandis que les postes commentateurs seront mis en place lors des deux matches de la finale du championnat LFH. Les commentaires seront assurés par Philippe VELGHE et Olivier KRUMBHOLZ.

Nodjialem MYARO indique que le rendez-vous initialement prévu le 9 avril avec Cyril LINETTE, Directeur des sports et des acquisitions media du groupe Canal Plus, a été reporté à une date ultérieure.

- Compte rendu des rendez-vous avec l'Equipe et France TV

Nodjialem MYARO fait état des deux rendez-vous medias qui se sont tenus le 28 mars 2014 au siège de l'Equipe et de France Télévisions.

➤ **Rendez-vous avec François MORINIERE, Directeur Général du Groupe L'Equipe**

Nodjialem MYARO et Jean-Marie SIFRE ont participé à ce rendez-vous. L'Equipe dispose de trois vecteurs de communication : le quotidien papier, la chaîne TV TNT L'Equipe 21 et le site internet « lequipe.fr ». Les opportunités les plus fortes sont sur l'Equipe 21. François MORINIERE s'est montré très intéressé par la diffusion de matchs de handball féminin sur son antenne. Précisément, il a indiqué que la chaîne se positionnerait pour la diffusion de la finale A/R de la Coupe d'Europe Challenge Cup à laquelle un club français (Issy Paris Hand ou l'UMB-B) est assuré de participer. Suite à ce rendez-vous, L'Equipe 21 s'est positionnée pour la diffusion de la finale et attend le retour de la société MP & Silva (qui gère les droits medias de l'EHF). Il est rappelé que des opportunités de diffusion existent sur des événements ou rencontres de LFH qui ne rentrent pas dans le champ du contrat avec Canal Plus.

➤ **Rendez-vous avec Sven LESCUYER, Directeur adjoint du service des sports de France Télévisions**

Nodjialem MYARO et Thierry WEIZMAN ont participé à ce rendez-vous. Le groupe France Télévisions est très intéressé par la diffusion sur ses antennes régionales de matchs de championnat LFH et/ou Coupe d'Europe. Sven LESCUYER souligne la nécessité d'anticiper au mieux les programmations et indique que la période « septembre-décembre » est la plus propice aux décrochages régionaux. Un deuxième rendez-vous est prévu au mois de juin.

Cécile MANTEL rappelle que le contrat liant la FFHB à Canal Plus autorise, sous certaines conditions, la retransmission par des télévisions locales de matchs de championnat LFH. Précisément, Canal Plus s'est engagé à ne pas refuser une sous-licence vers une TV locale si la demande est loyale et non abusive.

Aurélia PILET propose d'exploiter cette possibilité en déterminant au début de chaque saison et en accord avec Canal Plus, un nombre précis de matchs disponibles pour les télévisions locales (notamment pour les antennes de France 3 Région et toute autre télévision locale intéressée). Cette proposition étant approuvée en séance, un échange de lettres pourrait donc avoir lieu en ce sens entre Canal Plus et la FFHB.

Afin d'anticiper le plus efficacement possible tant avec Sport+ que les TV locales, la construction de la grille des oppositions sera opérée en lien avec le diffuseur officiel Sport+ durant le mois de juin.

Aurélia PILET informe que la ½ finale retour de la Challenge Cup opposant l'UMB-B à Issy Paris Hand est diffusée le soir même sur le site Internet de la LFH et de France 3 Aquitaine, les deux structures ayant mutualisé des moyens avec le club de ProD2 des Girondins de Bordeaux, dont le match contre Créteil est également diffusé.

Enfin, Aurélia PILET informe de l'audience moyenne communiquée par Sport+ pour les premières retransmissions.

VII/ Evènements

- Bilan de la Coupe de la Ligue 2014 (20-23 février, en Moselle)

Aurélia PILET indique que l'organisation générale a été une réussite et ajoute que le public a répondu présent. Aurélia PILET présente quelques chiffres clés de l'évènement et précise qu'un bilan complet de l'évènement sera prochainement diffusé :

- 200 bénévoles ;
- 10 343 spectateurs pendant 3 jours ;
- Un bilan bénéficiaire en attente de finalisation par le comité concerné ;

- 30 journalistes (dont photographes) présents pour la finale ;
- Plus de 100 reportages (radio, tv, web) ;
- 3 matchs diffusés en direct (Mirabelle TV et Sport +).

La revue de presse de l'évènement, en ligne sur le site Internet de la LFH, a été envoyée aux clubs de LFH (lien : <http://www.handlfh.org/wp-content/uploads/2013/06/PRESS-BOOK-Coupe-de-la-Ligue-2014.pdf>)

- Nuit du Handball 2014

Aurélia PILET effectue un point d'étape sur la Nuit du Handball 2014 qui se déroulera le 25 mai aux Folies Bergere. Elle précise par ailleurs qu'une note complète ainsi que la plaquette de commercialisation seront adressées très prochainement aux Présidents de clubs. Les informations suivantes sont présentées en séance :

- **Format de la soirée (nouveau par rapport aux éditions précédentes)**

19h30 – accueil des invités VIP & cocktail de bienvenue.

20h30 – début de la cérémonie de remise des prix, dans le théâtre des Folies Bergere (1 500 places). La cérémonie de remise des trophées sera ouverte au grand public (uniquement sur invitation).

21h30 – cocktail dînatoire (invités VIP uniquement), en présence des championnes et champions nominés

- **Tarifs places VIP (cérémonie et cocktail dînatoire)**

Places VIP (entreprises, partenaires) : 175€ HT ;

Places VIP (avec tarif préférentiel) pour les clubs : 150 € HT ;

Remise d'un trophée + 5 places VIP : 2500 € HT ;

- **Invitations Grand public (cérémonie uniquement)**

10 invitations grand public sont mises à la disposition des clubs de LFH. Ces invitations permettront uniquement d'assister à la cérémonie de remise des trophées.

Les Présidents, entraîneurs et nominés de chaque club de LFH ainsi que les présidents de clubs VAP sont invités à la Nuit du Handball 2014 (transport et hébergement pris en charge par la LFH pour la nuit du 25 mai 2014).

Aurélié REMY souligne que le tarif des places VIP a significativement baissé par rapport à l'édition précédente (150 € au lieu de 225 €). Par ailleurs, elle alerte sur les difficultés à atteindre l'objectif affiché en termes de recettes prévisionnelle (23 000€) dans la mesure où d'une part Allianz, partenaire des deux premières éditions, ne se réengage pas et, d'autre part, les délais de commercialisation sont très courts dans un mois de mai fortement impactés par les différents jours fériés. Il est rappelé aux clubs que la réussite de la Nuit et son équilibre budgétaire pour la LFH tient aussi à l'implication des clubs, pour lesquels cet événement peut être un levier vers des prospects.

Jean-Marie SIFRE regrette la date à laquelle la Nuit est positionnée, le lendemain de la finale de coupe de France et 3 jours avant la finale aller du championnat.

Enfin, Aurélia PILET indique que la liste des nommés dans chaque catégorie sera révélée le 28 avril, lors de la mise en ligne du site dédié aux votes.

VIII/ Marketing

Aurélié REMY informe que le contrat liant la LFH à United Players a été signé. Le travail de prospection a été initié, l'agence ayant pris plusieurs contacts auprès d'entreprises. Les premiers retours sont positifs, mais le produit est peu connu, il faut donc déjà réussir à sensibiliser les entreprises sur le championnat LFH. Il est envisagé que des prospects assistent à la Nuit du Handball. Un reporting officiel rendant compte de l'état

d'avancement de leurs travaux sera adressé chaque trimestre à la LFH, des points réguliers étant effectués mensuellement.

- Présentation de la plaquette marketing réalisée en collaboration avec United Players

Pas de remarque particulière concernant la plaquette de commercialisation que les membres du comité de direction ont reçue en amont.

- Présentation des contenus des quatre niveaux de partenariat envisagés

Aurélie REMY présente les quatre niveaux de partenariat (partenaire titre, partenaire majeur, partenaire officiel, fournisseur officiel), validés en amont par Thierry WEIZMAN, Jean-Marie SIFRE et Guillaume OLTRA, membres du groupe de travail marketing-communication. Ces quatre niveaux de partenariat sont approuvés en séance.

Jean-Marie SIFRE souhaite qu'une prochaine réunion permette d'adopter une position de principe concernant les conditions de redistribution aux clubs en fonction du type de partenariat signé.

Enfin, Aurélie REMY indique que le contrat Select (Equipementier ballon) est en cours de finalisation.

IX/ Questions diverses

- Information sur les journées de formation des « référents intégrité » des clubs

Cécile MANTEL indique qu'une formation aura lieu les 5 et 6 juin prochains à la FFHB à destination des « référents intégrité » des clubs LFH, D2F-VAP et ProD2. Il s'agit de former un réseau de « REFERENT CLUB - INTEGRITE » afin que chaque club identifie en son sein une personne référente sensibilisée aux risques notamment liés aux paris sportifs. Cet interlocuteur privilégié de la FFHB sur les sujets relatifs à l'intégrité des compétitions (paris sportifs, risques liés à la corruption, manipulation etc.) aura pour principales missions :

- être disponible et à l'écoute des joueurs, des administratifs, des membres de l'encadrement en cas d'interrogations ;
- faciliter l'organisation des formations des différents acteurs qui seront mises en place à compter de la saison prochaine ;
- assister aux formations des différents acteurs ;
- distribuer l'information au sein du club par le biais d'outils fournis par la FFHB/LNH.

Les clubs recevront très prochainement un courrier d'invitation de la FFHB, qui prendra à sa charge tous les coûts liés à cette session de formation. Compte tenu des enjeux, la participation des clubs doit être maximale.

- Séminaire des chargés de communication

Aurélie REMY informe que le séminaire des chargés de communication se déroulera en juin. Des informations plus précises seront données prochainement, les thèmes déjà identifiés visent notamment l'événementialisation des matchs (billetterie, remplissage de la salle, etc.).

- Week-end bilan de la saison (21-22 juin)

Sur proposition de Thierry VINCENT, il est acté que le 1^{er} week-end bilan de la saison ne se déroulera pas à Toulon. Nodjialem MYARO indique qu'elle va contacter Ange FERRACI, président de l'OGC Nice Côte d'Azur HB, en vue de l'organiser à Nice.

- Date du prochain comité de direction et de l'Assemblée Générale de fin de saison

Deux modifications du calendrier institutionnel sont approuvées en séance :

- Dimanche 25 mai : Comité de direction de la LFH ;
- Samedi 21 juin : Assemblée générale de la LFH (initialement prévue le 25 mai) en marge du week-end bilan de la saison.

- Réunions arbitrage/LFH

Un rendez-vous mensuel a été instauré entre la LFH et les représentants des arbitres du Groupe Elite. Nodjialem MYARO indique que la 1^{ère} réunion téléphonique s'est tenue mercredi 9 avril en présence de François GARCIA (CCA), Laurent REVERET (arbitre, représentait Sébastien Duclos), Philippe CARRARA (DTN), Sébastien GARDILLOU (représentant des entraîneurs LFH), Nodjialem MYARO (LFH), Aurélia PILET (LFH). Les échanges ont été constructifs. Ce rendez-vous technique, auquel des joueuses ou présidents de clubs pourront être ponctuellement invités, vise à échanger sur les difficultés rencontrées par les acteurs du jeu (joueuses, entraîneurs, arbitres, délégués). La prochaine réunion se tiendra en mai.

Par ailleurs, Thierry VINCENT attire l'attention des présidents de clubs sur les évolutions du projet de délégué technique travaillé par la CCA, qui pourraient notamment impacter les charges d'arbitrage supportées par les clubs. Jean-Marie SIFRE confirme qu'il attend une version écrite du projet de la CCA, afin que l'UCPD1F puisse officiellement se positionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH